

Adresse du Tribunal :

Requête en demande de modification

- Jugement de divorce
 Jugement de mesures protectrices de l'union conjugale

1. Partie requérante

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui / non

1.1 Information préalable à la procédure

- A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :
 Participera à la séance d'information enfant et séparation en date du :

1.2 Représentant/e de la partie requérante

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

2. Défendeur/ Défenderesse

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui / non

2.1 Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :

2.2 Représentant/e de la partie Défenderesse

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

3. Jugement dont il est requis la modification

Rendu en date du :

Par l'Autorité suivante :

Numéro de référence :

Les modalités de la décision judiciaire sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non

4. Enfants

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

5. Modalité d'hébergement actuel des enfants

Les modalités de la prise en charge fixées par décision judiciaire sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : A l'égard de quel enfant ? :

Depuis combien de temps ? :

Pourquoi ?:

Si le jugement n'est plus appliqué quelles sont les modalités de prise en charge actuelle :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

Tiers : **T**

6. Médiation

Une médiation a-t-elle été entreprise ? oui / non

La partie requérante propose-t-elle une médiation ?

Oui

Non : Pourquoi ? :

7. **Faits nouveaux**

8. **Mesures d'instructions particulières proposées**

Aucune

Rapport de l'office pour la protection de l'enfant

Sur quelle question ? 1.

2.

Pourquoi ? :

**Demande d'exécution de cette mesure
en instruction superprovisionnelle**

(avant audition des parties)

Pourquoi ? :

Intervention thérapeutique basée sur la collaboration parentale

Pourquoi ? :

Expertise psycho-judiciaire

Pourquoi ? :

9. Situations financières

9.1 Situation financière de la partie requérante

9.1.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuelleme nt</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
Total	CHF	CHF

9.1.2 Charges

Montant forfaitaire de base _____	CHF
Frais de logement _____	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal) _____	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca) _____	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés _____	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu _____	CHF
Impôts _____	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables _____	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille _____	CHF
Total _____	CHF

9.2 Situation financière de la partie Défenderesse

9.2.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
Total	CHF	CHF

9.2.2 Charges

Montant forfaitaire de base_____	CHF
Frais de logement_____	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal)_____	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca)_____	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés_____	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu_____	CHF
Impôts_____	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables_____	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille_____	CHF
Total_____	CHF

9.3 Situation financière de l'enfant (1 formule par enfant)

Prénom de l'enfant :

9.3.1 Revenus / apports

Allocations familiales / de formation professionnelle _____ CHF

Subsides _____ CHF

Rentes _____ CHF

Contribution d'entretien _____ CHF

Autres revenus _____ CHF

Total _____ **CHF**

9.3.2 Frais directs

Montant forfaitaire de base _____ CHF

Participation au loyer / charge immobilière _____ CHF

Prime d'assurance-maladie obligatoire _____ CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire _____ CHF

Frais médicaux réguliers non remboursés _____ CHF

Frais de formation _____ CHF

Frais d'activité extrascolaire _____ CHF

Frais de garde _____ CHF

Autres frais : _____ CHF

Total _____ **CHF**

10. Conclusions

10.1 Modification du jugement sur

Modification Autorité parentale

non

oui :

Autorité parentale conjointe sur les enfants mineurs.

Autorité parentale non conjointe sur les enfants mineurs.

Modification prise en charge des enfants

non

oui :

La garde des enfants mineurs est attribuée à la mère // au père

Le droit de visite de du père // de la mère s'exercera ainsi :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

La garde des enfants mineurs est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

Modification contribution d'entretien en faveur des enfants

non

oui :

Coût d'entretien convenable

Le coût d'entretien convenable du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom)

est fixé à CHF :

du mineur (prénom)

est fixé à CHF :

Contribution d'entretien en faveur des enfants

- Aucune contribution d'entretien n'est due en faveur des enfants.
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par la mère // le père en mains de la mère // du père.
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par la mère // le père en mains de la mère // du père.
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par la mère // le père en mains de la mère // du père.
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par la mère // le père en mains de la mère // du père.
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par la mère // le père en mains de la mère // du père.
Limitation et modification dans le temps :

Modification allocations familiales

non

oui :

Les allocations familiales seront perçues par :

la mère

le père

Modification contribution d'entretien entre (ex) époux

non

oui :

Aucune contribution d'entretien n'est due entre (ex) époux.

Une contribution d'entretien mensuelle

de CHF :

est due par l'(ex)époux // l'(ex)épouse à l(ex)'époux // l'(ex) épouse.

Limitation et modification dans le temps :

10.2 Frais de procédure

Les frais sont partagés entre les parties.

Les frais sont à charge de Demanderesse // Défenderesse

Date : _____

Signature : _____

11. Annexes

- La dernière décision de taxation fiscale ;
- La dernière déclaration fiscale ;
- Les certificats de salaire des six derniers mois ;
- Les résultats du dernier bouclage comptable de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un indépendant ;
- Les attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, etc.) ;
- Les pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, chauffage, assurance ménage et/ou bâtiment, assurance RC privée, etc.) et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
- Les pièces relatives au montant des primes d'assurance maladie, y compris les éventuelles subventions, et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
- Les autres quittances relatives au paiement régulier du loyer, des impôts, des cotisations d'assurance-maladie, des pensions alimentaires, ou des autres dettes ;
- Les pièces relatives aux immeubles en propriété ;
- Le relevé récent de tous les avoirs bancaires et des titres ;
- L'état des dettes ;
- Les attestations des parties déliant des secrets professionnel, médical, fiscal, de fonction et autres toutes les personnes et autorités appelées à fournir des renseignements dans cette affaire ;
- Décision MPUC ou antérieure en rapport avec le mariage ou la prise en charge des enfants ;
- Toutes autres pièces utiles.

____. _____
____. _____
____. _____

